

GERANCE : M. Adrien MATHIEUX, demeurant 1 impasse du bout aux merciers, 14620 FOURCHES.

CESSION DE PARTS : les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'après agrément à la majorité des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CAEN.

Pour avis,
La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

